



19 juin 2017

Cher agent,

Nous souhaitons vous informer qu'à partir du 19 juin, la police d'assurance mondiale pour défaut de paiement, « Global Default Insurance » (GDI), un nouveau type de garantie financière optionnel dans le cadre de la Résolution 850p, sera disponible en France.

« Global Default Insurance – GDI », a été développée et introduite dans le cadre du programme NewGen ISS afin d'offrir plus de flexibilité aux Agents devant soumettre une garantie financière. Notez à cet effet que tous les types de garantie financière actuels acceptés dans le cadre de la Résolution 850p continuent d'être disponibles.

« Global Default Insurance – GDI » est une police d'assurance mondiale pour défaut de paiement négociée par les courtiers Marsh et Aon auprès d'Euler Hermes, un prestataire d'assurance de crédit international et filiale du groupe Allianz. Tout Agent peut, sur base volontaire, demander une couverture dans le cadre de la GDI pour le montant de la garantie financière requise par IATA. Veuillez-vous référer aux questions fréquemment posées en annexe pour de plus amples informations.

La « Global Default Insurance – GDI » sera supportée en France par le courtier Marsh et, à l'international, par les deux courtiers Aon et Marsh. Pour assistance, veuillez contacter Marsh à l'adresse courriel suivante: **IATA.GDI@marsh.com**

Si vous opérez dans plusieurs pays, veuillez contacter IATA.GDI@marsh.com et IATA.GDI@aon.com pour avoir de plus amples renseignements et bénéficier de l'assistance de la part des deux courtiers GDI.

Tout Agent souhaitant plus de détails sur la « Global Default Insurance – GDI » peut directement contacter les courtiers ou se rendre sur le portail d'Euler Hermes:

www.global-default-insurance.com/m-gdi

Sincères salutations,

L'équipe de direction des programmes d'accréditation IATA



Police d'assurance mondiale pour défaut de paiement « GDI »

Questions Fréquemment Posées

Dans le cadre du programme NewGen ISS, une solution de police d'assurance mondiale pour défaut de paiement (GDI) a été développée et introduite comme nouveau type de garantie financière optionnel pour les Agents accrédités par IATA dans le cadre de la Résolution 850p.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principales caractéristiques de la GDI.

1. Qu'est-ce que la « Global Default Insurance - GDI » ?

La GDI est une police d'assurance mondiale pour défaut de paiement. Les Agents accrédités peuvent, sur base volontaire, choisir d'être assurés dans le cadre de la GDI afin de répondre à leurs exigences en matière de garantie financière auprès de IATA.

2. Qui est le prestataire d'assurance ?

Le prestataire est Euler Hermes, un leader de l'assurance-crédit. Euler Hermes fait partie du groupe Allianz.

3. Comment cela fonctionne-t-il ?

Tout Agent intéressé par la « Global Default Insurance – GDI » peut obtenir des renseignements et placer une demande correspondant au montant de la garantie financière à fournir à IATA en ligne via le [portal d'Euler Hermes](#)

Euler Hermes évaluera la demande de l'Agent, déterminera l'éligibilité et le prix de la couverture en fournissant un devis.

Une fois le devis accepté par l'Agent, Euler Hermes en donnera confirmation à IATA et l'Agent en sera informé.

4. Que doit fournir l'Agent pour obtenir la GDI ?

Les informations requises par Euler Hermes seront indiquées et recueillies par le biais de leur portail en ligne. Note importante : l'Agent n'est requis de fournir aucune caution pour la GDI.

5. Est-ce que la GDI remplacera d'autres types de garantie financière ?

Non, tous les autres types de garantie financière acceptables dans le cadre de la Résolution 850p restent à la disposition des Agents.

6. Quels sont les frais associés à la GDI ?



Le coût de la couverture pour un Agent dans le cadre de la « Global Default Insurance – GDI » est déterminé par Euler Hermes, et son coût sera directement communiqué auprès de l'Agent.

7. Comment les frais sont-ils perçus ?

Une fois le devis accepté par l'Agent, Euler Hermes fera part des frais applicables à IATA. Ces frais seront facturés et perçus par IATA. Le paiement des frais de la GDI par l'Agent auprès d'IATA est requis pour que la couverture soit effective.

Sur une base annuelle, si l'Agent souhaite continuer d'utiliser la GDI comme type de garantie financière, les frais de renouvellement seront perçus en même temps que les frais annuels d'agence.

8. Quelle est la durée de couverture de la GDI ?

La durée de couverture est de 12 mois, sauf autrement stipulé par Euler Hermes.

9. Est-ce que tous les Agents sont éligibles pour la GDI ?

Euler Hermes évalue l'éligibilité de chaque Agent pour le montant de la couverture requise.

10. Comment un Agent obtient-il un devis ? Le devis est-il payant ?

Un devis peut être demandé gratuitement et sans engagement par le biais du portail en ligne d'Euler Hermes: www.global-default-insurance.com/m-gdi/

11. Est-ce que la limite de couverture d'un Agent peut être augmentée ?

Un Agent peut demander une augmentation de sa limite de couverture auprès d'Euler Hermes. Dans la plupart des cas, Euler Hermes évaluera la demande dans un délai de cinq jours ouvrés.

12. Est-ce qu'un Agent peut annuler ou diminuer sa couverture dans le cadre de la GDI ?

Il est possible pour un Agent d'annuler ou de diminuer sa couverture. Notez que dans le cas d'une annulation de la couverture GDI à mi-échéance, l'agent peut être éligible à un remboursement partiel. Veuillez contacter les courtiers Marsh et Aon pour des informations complémentaires.

13. Est-ce que la GDI est disponible pour tous les BSP ?

La GDI sera lancée dans un premier groupe de marchés pilotes à partir de mai 2017. A l'issue du projet pilote, la GDI sera progressivement introduite dans les autres BSP. L'implémentation complète est prévue d'ici la fin de l'année 2018. Pour savoir si la GDI est disponible dans votre marché, veuillez contacter IATA par le biais du portail Client.

14. Est-ce qu'un Agent peut remplacer sa garantie financière existante par la GDI ?



Il est possible de remplacer sa garantie financière existante par la GDI. Toutefois la garantie financière courante détenue par IATA ne peut être remplacée qu'une fois la confirmation de la nouvelle couverture de l'Agent dans le cadre de la GDI est reçue par IATA et que les frais applicables sont payés.

15. Comment trouver plus d'information ?

- Sur le site d'Euler Hermes : www.global-default-insurance.com/m-gdi/
- Après des courtiers Aon et Marsh par courriel à : IATA.GDI@marsh.com ou IATA.GDI@aon.com